

RÈGLEMENT

Normes techniques

Exigences applicables à la création et à l'aménagement des musées

Note : ce document est une fiche de présentation générale. Pour la version complète et à jour, contactez la direction technique compétente du MINAC ou la Délégation Régionale la plus proche.

Objet et champ d'application

Ce document présente les normes techniques encadrant la création, l'aménagement et l'exploitation des établissements muséaux au Cameroun. Il s'adresse aux promoteurs publics et privés souhaitant créer un musée, ainsi qu'aux institutions existantes désireuses de mettre leurs installations en conformité avec les exigences en vigueur.

Les dispositions décrites ci-après visent à garantir des conditions adéquates de conservation des collections, de sécurité des biens et des personnes, et d'accessibilité au public, conformément aux missions du Ministère des Arts et de la Culture en matière de préservation du patrimoine culturel national.

Domaines couverts par les normes

- Conditions d'implantation et caractéristiques du bâtiment destiné à accueillir le musée.
- Aménagement des espaces d'exposition, de réserve et de conservation des collections.
- Dispositifs de sécurité, de prévention des sinistres et de contrôle climatique.
- Accessibilité des locaux aux différentes catégories de visiteurs, y compris les personnes à mobilité réduite.
- Qualification du personnel affecté à la gestion et à la médiation culturelle.

Procédure de mise en conformité

Tout projet de création d'un musée doit faire l'objet d'une évaluation préalable par les services techniques compétents du Ministère, portant sur l'adéquation du site, la nature des collections envisagées et les aménagements prévus. Cette évaluation conditionne la délivrance des autorisations nécessaires à l'ouverture et au fonctionnement de l'établissement.

Étape	Description sommaire	Référence
Dépôt du dossier	Présentation du projet et des plans d'aménagement	Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente

Étape	Description sommaire	Référence
Évaluation technique	Contrôle de conformité aux normes en vigueur	Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente
Autorisation	Délivrance de l'acte administratif d'ouverture	Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente

Actualisation et suivi

Les normes techniques applicables aux musées font l'objet d'un suivi régulier de la part des services du Ministère, en lien avec l'évolution des standards de conservation et de sécurité muséale. Les établissements concernés sont invités à se rapprocher des services compétents pour toute question relative à l'application ou à la mise à jour de ces exigences.